

Décembre 1851 : la mort du policier de Cuers

Le maintien de l'ordre n'est pas qu'un problème d'actualité. Tué à Cuers lors de l'insurrection de décembre 1851, le brigadier Lambert vient de voir sa tombe réhabilitée.

Tout avait commencé le 3 décembre 1851, après l'annonce, la veille, du coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte.

L'insurrection s'était répandue à travers la France, débordant les forces de l'ordre. Le 5, à Cuers, dans le Var, un gendarme est tué.

L'histoire que voici a été établie d'après les récits des historiens ainsi que les rapports de gendarmerie de l'époque. Ces derniers nous ont été procurés par l'Association des Collectionneurs pour la Sauvegarde du Patrimoine de la Maréchaussée à la Gendarmerie (*voir encadré*).

Reprenons la chronologie des faits.

Au matin du 2 décembre, Louis-Napoléon Bonaparte, qui a été élu à 40 ans, en 1848, président de la République (plus jeune président jusqu'à Emmanuel Macron) dissout l'Assemblée nationale et annonce la préparation d'une nouvelle constitution. Il souhaite modifier la précédente qui ne lui permet pas d'effectuer un second mandat de président de la République. C'est ce qu'on a appelé le coup d'État du 2 décembre 1851.

Le peuple français, qui prend mal les choses, se soulève. Dans le Var, la neige a beau être tombée de manière inattendue, elle ne refroidit pas l'ardeur des insurgés. Des regroupements se forment au Luc, au Muy, dans le Golfe de Saint-Tropez, réunissant des centaines de paysans, pêcheurs, forestiers, poussés par la colère, armes et fourches à la main.

Le 4, un rassemblement est dispersé à Toulon par l'armée sur ordre du préfet Pastoureaux, arrivé le jour-même dans la ville. L'après-midi plusieurs maires sont envahies, pillées, saccagées.

Un coup de feu
À Cuers, quelques fortes têtes brandissent l'étendard de la révolte : le boulanger Bertrand, dit Testo de Pèi, l'épicier Guët, le paysan Bernard, le muletier Bourge, le chartron Rampin, l'agriculteur Clair Mourre et son fils Marius dit « le pacifique ».

Le 5 décembre après-midi, la foule hurlante se dirige vers la mairie, vociférant la Marseillaise. Le maire Louis Barrathier est là, voulant faire front. Il est agressé. Deux gendarmes, Lambert et Cauvin, se

portent à son secours. Un coup de feu part. Le brigadier Lambert s'écroule.

Un silence plombe aussitôt l'assistance. Tout le monde reste figé. Puis, soudain, la colère populaire repart. Selon le rapport de la gendarmerie, « les fermes démagogues (*sic*) dansent une farandole autour du cadavre, le frappent de coups de pied, un homme vient même se laver les mains dans son sang. »

Plus de 400 Cuersoises arrêtés...

Qui a tiré le coup de feu ? On accuse rapidement Basile Jacon, l'« innocent du village », 23 ans, qui ne sait ni lire ni écrire. On désigne aussi Marius dit « le pacifique » qui pavoise au milieu du brouhaha, s'étant emparé de l'écharpe du maire.

Le brigadier Cauvin, blessé, est arrivé à s'extraire de la mêlée. Arrivé ensanglanté à sa caserne, il part à cheval à Toulon pour informer ses supérieurs de ce qui vient d'arriver.

Dès le soir, le préfet Pastoureaux dépêche l'armée. Quatre cent dix-sept Cuersoises seront arrêtés. Certains seront enfermés au Fort Lamalgue à Toulon, d'autres envoyés au pénitencier en Algérie.

Si l'histoire de la mort du brigadier Lambert remonte aujourd'hui à la surface, c'est que l'Association des Collectionneurs pour la Sauvegarde du Patrimoine de la Maréchaussée vient de remettre à neuf sa tombe au cimetière de Cuers. Ainsi a été honorée la mémoire de ce gendarme de 37 ans, mort dans l'exercice de ses fonctions.

Dès le lendemain du drame, il fut considéré comme un héros par les autorités. Une concession à perpétuité lui fut attribuée le 7 février 1852 par le conseil municipal de Cuers, l'acte étant authentifié par un arrêté signé du Président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, le 5 avril 1852.

Il y eut un procès, le 9 novembre 1852. Onze prévenus furent présentés devant le tribunal. Deux condamnations à mort furent prononcées : contre Marius Mourre et Basile Jacon. Elles seront muées en détention à vie. C'est au baigne de Cayenne en Guyanne que Mourre mourra en 1858, à l'âge de 37 ans. Son destin avait basculé le 5 décembre 1851.

ANDRÉ PEYREGNE
magazine@nicematin.fr

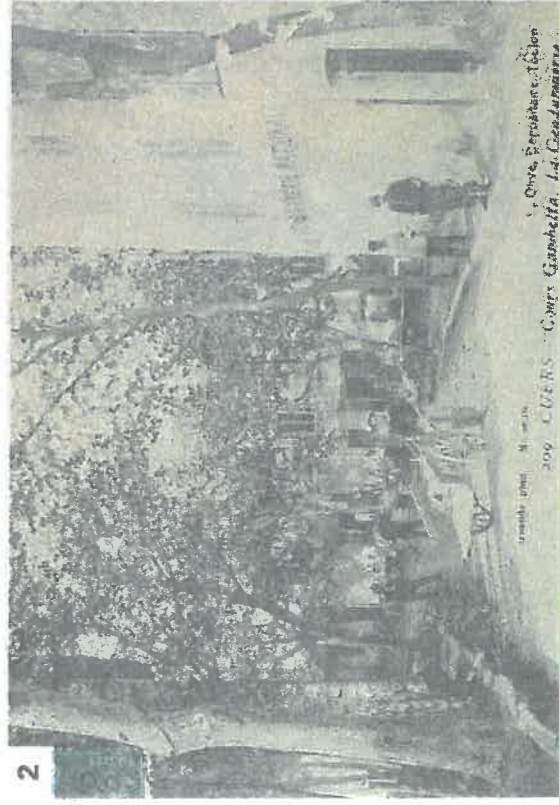


Une association pour la mémoire des gendarmes

L'Association des collectionneurs pour la sauvegarde du patrimoine de la maréchaussée à la gendarmerie a été créée, il y a treize ans, à Pierrefeu dans le Var, pour réhabiliter à l'échelon national la mémoire des gendarmes morts en fonction sur tout le territoire français. Elle est présidée par Nicolas Moulin. Les recherches historiques ont été effectuées avec Serge Porre, ancien archiviste de la commune de Cuers.

L'association a identifié, à travers la France, dix gendarmes morts lors de l'insurrection de 1851, dont Augustin Lambert à Cuers, et trois dans la seule commune de Bédarieux dans l'Hérault. L'action de l'association ne se limite pas, bien sûr, à l'insurrection de 1851. Elle s'apprête à restaurer à Cuers la sépulture du soldat Salvini, mort au cours de la Première Guerre mondiale.

Durant les années de célébration du centenaire de la Guerre de 1914-1918, elle a fait circuler dans le Var et les Alpes-Maritimes une exposition mettant en évidence l'action de la gendarmerie lors de ce conflit mondial.



1. La tombe du brigadier Lambert, qui vient d'être restaurée à Cuers.
2. La gendarmerie de Cuers au XIX^e siècle.
3. Nicolas Moulin, président de l'Association des Collectionneurs pour la Sauvegarde du Patrimoine de la Maréchaussée à la Gendarmerie.

(Photos DR)